



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 31 JANVIER 2017 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 40
absents représentés : 11
absents : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un du mois de janvier à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 23 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Eric Kerrouche.

Présents :

Mesdames et Messieurs Eric KERROUCHE, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Marie APHATIE, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Nelly BÉTAILLE, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Eric COUREAU, Cécile CROCHET, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Louis GALDOS, Valérie GELEDAN, Chantal JOURAVLEFF, Patrick LACLÉDÈRE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Stéphanie MORA DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Arnaud PINATEL, Françoise TROCCARD.

Absents représentés :

Mme Delphine BART a donné pouvoir à M. Xavier GAUDIO, M. Pascal BRIFFAUD a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, M. Stéphane DARMAILLAC a donné pouvoir à Mme Marie APHATIE, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Christine GAYON a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à Mme Nelly BÉTAILLE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Eric KERROUCHE, Mme Sabine RICHARD a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Louis VILLENAVE a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE.

Absents :

Mesdames et Messieurs Nathalie CASTETS, Francis LAPÉBIE, Patricia MARS-JOLIBERT.

Secrétaire de séance : Madame Cécile CROCHET.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOLIETS-ET-MÂA - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE MACS POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE RIVIÈRES CÔTE SUD

Rapporteur : Monsieur le Président



Pour faire suite à l'organisation de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale qui s'est déroulée le 27 novembre 2016 dans la commune de Moliets-et-Mâa, le conseil communautaire doit procéder à la désignation de représentants pour pourvoir au remplacement des sièges de délégués titulaire et suppléant devenus vacants.

La Communauté de communes MACS est représentée, au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud, par les délégués titulaires et suppléants suivants :

Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Angresse	Jean-Michel DAGNAN	Philippe SARDELUC
Azur	Michel DALEAU	Sara BOYRIE
Benesse-Marenne	Jean-François MONET	Jean-Baptiste GRACIET
Capbreton	Jean-Marie MARCO	Alain MARRON
Josse	Jean-Luc GARY	Jean-Michel SANGLA
Labenne	Jean-Michel MAÏS	Gérard SARRAUTE
Magescq	Catherine LALANNE	Jean-Claude SAUBION
Messanges	Jean-Pierre CALORME	Elodie PORTA
Moliets	Pierre VIGNAL	Stéphanie CAPDEVIELLE
Orx	Francis LAPEBIE	Frédéric MARQUIS
Saint Geours de Marenne	Jean-Marc BOULAN	Julien CAZAUX
Saint Jean de Marsacq	Sébastien LIBIER	Pierre AURY
Saint Martin de Hinx	Jean-Marc GARAT	Jonathan CLEMENT
Saint Vincent de Tyrosse	Patrick BOUÉ	François MATHIO
Saubion	Stéphane LARTIGAU	Bénédicte MEYEN
Saubrigues	Hervé LARD	Alain LIBIER
Seignosse	Jean-Louis DUPOUY	Martine BACON-CABY
Soorts-Hossegor	Pierre SERVARY	Henry ARBEILLE
Soustons	Florence CATUS	Jean BOUHAIN
Tosse	Lionel COUTURE	Bernard DUBERT
Vieux-Boucau	Jean-Pierre LABEYRIE	Jean-Jacques LAUSSU

Les mandats de conseillers municipaux de Monsieur Pierre VIGNAL, délégué titulaire et de Madame Stéphanie CAPDEVIELLE, déléguée suppléante ayant pris fin avec l'organisation de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale dans la commune de Moliets-et-Mâa, le conseil communautaire doit pourvoir à leur remplacement en désignant de nouveaux représentants pour siéger, en qualité de délégués titulaire et suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de Rivières Côte-Sud.

Dans le cas de l'ajout ou d'un changement de délégué, le Syndicat Mixte étant un syndicat mixte « fermé » exclusivement constitué d'EPIC, le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. En tout état de cause, le délégué désigné pour siéger au Syndicat Mixte ne doit pas faire partie de l'effectif des agents territoriaux du syndicat.

Tout nouveau délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations ou désignations au scrutin secret.

En vue des désignations et après appel à candidatures, sont candidats les personnalités suivantes :

Délégué titulaire : Monsieur Patrick LABORDE

Délégué suppléant : Monsieur Philippe ALLIOT



Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants régissant les syndicats mixtes dits « fermés » ;

VU les articles L. 5211-1, L. 5211-7 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales précité ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n° 989/2016 en date du 29 décembre 2016 portant modification et mise en conformité des statuts de la Communauté de communes conformément aux dispositions de l'article 68-I de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération du conseil communautaire de MACS en date du 17 avril 2014 portant désignation des représentants MACS pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 9 avril 2015 portant remplacement des délégués issus du conseil municipal de la commune de Seignosse pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 septembre 2015 portant remplacement des délégués issus du conseil municipal de la commune de Saint-Vincent de Tyrosse pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 portant désignation de représentants de MACS pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud, suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Seignosse ;

VU la délibération n° 20151217D01D du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 portant désignation de représentants de MACS issus de la commune d'Angresse pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud ;

décide :

- après avoir pris connaissance de la candidature unique, de prendre acte de la désignation de Monsieur Patrick LABORDE, en qualité de délégué titulaire pour représenter MACS au sein Comité syndical du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud, en remplacement de Monsieur Pierre VIGNAL, délégué titulaire,
- après avoir pris connaissance de la candidature unique, de prendre acte de la désignation de Monsieur Philippe ALLIOT, en qualité de délégué suppléant pour représenter MACS au sein Comité syndical du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud, en remplacement de Madame Stéphanie CAPDEVIELLE, déléguée suppléante,
- de prendre acte de la liste des représentants au sein Comité syndical du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud en découlant, comme suit :

Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Angresse	Jean-Michel DAGNAN	Philippe SARDELUC
Azur	Michel DALEAU	Sara BOYRIE
Benesse-Marenne	Jean-François MONET	Jean-Baptiste GRACIET
Capbreton	Jean-Marie MARCO	Alain MARRON
Josse	Jean-Luc GARY	Jean-Michel SANGLA
Labenne	Jean-Michel MAÏS	Gérard SARRAUTE
Magescq	Catherine LALANNE	Jean-Claude SAUBION
Messanges	Jean-Pierre CALORME	Elodie PORTA
Moliets	Patrick LABORDE	Philippe ALLIOT
Orx	Francis LAPEBIE	Frédéric MARQUIS
Saint Geours de Marenne	Jean-Marc BOULAN	Julien CAZAUX
Saint Jean de Marsacq	Sébastien LIBIER	Pierre AURY
Saint Martin de Hinx	Jean-Marc GARAT	Jonathan CLEMENT
Saint Vincent de Tyrosse	Patrick BOUÉ	François MATHIO
Saubion	Stéphane LARTIGAU	Bénédicte MEYEN



Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Saubrigues	Hervé LARD	Alain LIBIER
Seignosse	Jean-Louis DUPOUY	Martine BACON-CABY
Soorts-Hossegor	Pierre SERVARY	Henry ARBEILLE
Soustons	Florence CATUS	Jean BOUHAIN
Tosse	Lionel COUTURE	Bernard DUBERT
Vieux-Boucau	Jean-Pierre LABEYRIE	Jean-Jacques LAUSSU

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint Vincent de Tyrosse, le 1^{er} février 2017

Le président,

Eric Kérrouche

